

Tour des Cèdres à Chavannes



NON AU GREEN WASHING



Ce projet a été conçu par l'architecte italien Stefano Boeri, auteur d'une tour similaire intitulée Bosco verticale, réalisée il y a quelques années à Milan. En mai 2020, Boeri exprimait un bilan très positif, citant que : « *en 5 ans le prix des appartements avait déjà doublé, admettant également un bilan carbone très élevé et qu'il était possible de faire mieux* ».

Dans les faits, ce projet présenté comme une merveille écologique, en raison de son apparence verte, est avant tout un projet d'investissement spéculatif, fondé sur le Greenwashing.

Plus grave encore, malgré un accord négocié avec les habitants de la commune qui avait déposé un référendum lors de la mise à l'enquête, plusieurs articles du plan de quartier entré en force le 13 février 2014 ne sont pas respectés, la Municipalité étant prête à accorder deux dérogations (accessibilité du quartier et arrosage des arbres en façade) pour permettre la réalisation de ce projet très controversé.

Chavannes-Renens : commune touristique, vraiment ?

Le statut de Commune touristique obtenu du Conseil d'Etat, pour le plan de quartier des Cèdres, permet d'envisager de vendre des appartements à des étrangers favorisant ainsi la spéculation induisant une augmentation généralisée des loyers. Des appartements luxueux — avec une piscine sur le toit — ne correspondent pas aux besoins de la population de la région, plutôt composée d'ouvrier, d'étudiant de l'UNIL et l'EPFL et d'employés.

Objectif de haute qualité environnementale du plan de quartier bafoué !!

Energie grise : le projet ne respecte pas le standard visé. Pire, pour supporter des arbres majeurs pouvant atteindre 10 mètres de haut, la structure en béton doit être exagérément agrandie générant plus d'émissions de CO₂ à la construction que peuvent absorber 20'000 arbres en 60 ans !

Besoin en eau : pour respecter les normes incendie, le projet nécessite un arrosage en continu des arbres « verticaux ». Cela signifie qu'en cas de restriction d'eau pour les citoyens de la commune les habitants de la Tour seront privilégiés. Ainsi, pour rendre viable cette forêt verticale, la municipalité a déjà accordé une dérogation, pièce jointe au dossier !

Mobilité du plan de quartier pas respectée !

Les auteurs du projet prétendent ne pas avoir besoin de places de parc, obtenant ainsi une autre dérogation de la municipalité ! Pure mensonge, le projet mis à l'enquête prévoyant un sous-sol de 2 niveaux intitulé « dépôt », facilement modifiable en parking par une demande de changement d'affectation non soumis à enquête publique.

Pour toutes ces raisons, GPC Lausanne a donc soutenu le courant d'oppositions initiés par l'Association Bien vivre à Chavannes (ABAC). En avril 2024, 28 membres des GPC ont envoyé une lettre d'opposition, sur un total de 135 oppositions. A titre d'information, ATE et Pro Natura ont également fait opposition à ce projet totalement déraisonnable.

Le silence de la commune laisse supposer que les oppositions vont être levées prochainement sans concertation. Pour se faire entendre, un recours est prêt à être déposé, précédé d'une recherche de financement par le lancement d'un crowdfunding. Soyez prêts !

Yves Golay-Fleurdelys, architecte, expert en durabilité, membre GPC :

Articles de Presse:

- **24 Heures**

27 mars 2024

[Projet des cèdres : La tour verte d'Orllati passe son examen final](#)

le 2 mai 2024 :

[Près de 140 oppositions à la tour des Cèdres](#)

- **RTS Info Vaud** le 26 avril 2014 :

[L'arrosage de la future tour végétale de Chavannes questionne](#)

le 16 avril 2024 :

[Les opposants à la tour des Cèdres ont un plan de lutte](#)